

Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la réassurance

Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres

Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation des projets de modifications à la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la réassurance*, la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* et la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital*. Ces lignes directrices s'adressent aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés mutuelles d'assurance, aux fédérations de sociétés mutuelles d'assurance, aux ordres professionnels, à l'égard de leur fonds d'assurance et aux sociétés de secours mutuels qui sont régis par les lois administrées par l'Autorité.

Les institutions financières et toutes personnes intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 3 mai 2013. Il est à noter que les commentaires seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

André-Namir Daigneault
Direction des normes prudentielles et des pratiques commerciales
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4675
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique : andre-namir.daigneault@lautorite.qc.ca

Le 18 avril 2013